



Rapport au Conseil de la Commission de coopération environnementale sur les activités du Comité consultatif public mixte depuis juillet 2014

Le présent tableau donne au Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) un aperçu des activités du Comité consultatif public mixte (CCPM) depuis la session ordinaire du Conseil de juillet 2014, et ce, afin d'éclairer les discussions que ces deux entités tiendront durant leur réunion annuelle de juillet 2015.

Prière de noter que le CCPM a entrepris ces activités conformément au paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel dispose que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil », et conformément au paragraphe 16(5), lequel dispose que le CCPM « pourra fournir au Secrétariat toutes informations pertinentes, techniques, scientifiques ou autres, notamment pour l'établissement d'un dossier factuel en vertu de l'article 15. Le Secrétariat transmettra au Conseil copies desdites informations ».

Il faut également noter que la politique interne du Conseil concernant ses réponses aux avis du CCPM prescrit qu'une telle réponse doit avoir lieu **dans les huit semaines suivant la réception d'un tel avis**

Activité du CCPM et contexte	Description	État d'avancement ou résultat
Avis au Conseil n° 14-02 Objet : Conclusions de la tribune publique du CCPM intitulée <i>Relever les défis que suscite la gestion transfrontalière des ressources naturelles grâce à une coopération et à une participation sans frontières</i>. Tenue à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, en juillet 2014 (Transmis le 17 octobre 2014)	Dans son avis au Conseil n° 14-02, le CCPM décrivait des moyens possibles de gérer efficacement les ressources naturelles transfrontalières, en particulier grâce à la coopération et à une participation sans frontières. Il formulait un certain nombre d'observations et de recommandations et faisait état de certains commentaires faits par des spécialistes invités et les participants à la réunion. Notamment : • La CCE devrait continuer d'étendre la portée de ses travaux sur les questions que soulèvent l'eau et les bassins hydrographiques afin qu'elles fassent partie intégrante du prochain plan stratégique. • Elle devrait aussi consacrer ses ressources au renforcement et à la diffusion des connaissances scientifiques sur les problèmes que posent la conservation et la gestion de l'eau et desdits bassins, tout en élargissant la participation du public aux décisions touchant l'eau, les ressources en eau et les bassins hydrographiques • La CCE peut jouer un rôle unique en trouvant des solutions à	Dans sa lettre de réponse, le Conseil a félicité le CCPM d'avoir organisé une réunion très fructueuse et d'avoir incorporé un éventail varié de perspectives dans ses travaux. Le Conseil a souligné l'importance de la gestion des ressources naturelles transfrontalières pour les trois gouvernements et indiqué que les travaux accomplis par l'intermédiaire de la CCE avaient été bénéfiques pour leurs efforts trilatéraux. De plus, le Conseil a salué les travaux effectués par le CCPM pour encourager l'échange d'information entre les Parties et les divers groupes d'intervenants à propos de cet important enjeu. Le Conseil a affirmé, au chapitre de la sélection des projets à inclure dans le Plan opérationnel de la CCE pour 2015 et 2016, qu'il avait à cœur d'affecter davantage de ressources aux questions relatives à l'eau tout en continuant à respecter les accords binationaux en vigueur. Cela inclurait l'amélioration des données sur le carbone bleu, des activités de cartographie et des approches visant à réduire les émissions de carbone, ainsi que des efforts de préservation

	l'échelle locale et en les diffusant à l'échelle régionale, tout en suscitant la participation de fonctionnaires et de spécialistes qui sont en mesure de composer avec la complexité que présentent les différents systèmes de gestion des terres. • La CCE peut également s'appuyer sur les partenariats locaux en place (avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, de même que des universités) possédant des compétences scientifiques et de solides relations dans leur région afin de promouvoir la collaboration, de renforcer les interventions régionales à l'égard des changements climatiques et de favoriser l'harmonisation des normes réglementaires. • Les trois pays doivent reconnaître la ressource intellectuelle que représentent les connaissances écologiques traditionnelles tout en respectant le fait qu'il s'agit d'un héritage. La CCE devrait élaborer ses projets en tenant compte de ces deux préoccupations. • Lors de la réunion qu'il a tenue avec le Conseil, le CCPM est brièvement intervenu à l'égard de certains éléments, dont : a) la nécessité que le CCPM contribue à part entière à l'élaboration du prochain plan stratégique; b) l'importance de rétablir le budget complet du CCPM; c) les préoccupations que suscitent l'intégrité du processus relatif aux communications sur les questions d'application et l'indépendance du Secrétariat lorsqu'il donne suite aux communications et mène des recherches connexes.	des aires marines protégées. Dans le cadre du Plan opérationnel pour 2015 et 2016, le Conseil s'engageait à accorder une importance continue aux perspectives communautaires en incluant la priorité stratégique « Des collectivités et des écosystèmes durables ». Une nouvelle initiative dans le cadre de cette priorité serait l'expansion du réseau d'observateurs locaux de l'environnement. En outre, des spécialistes sur les connaissances écologiques traditionnelles (CET) allaient permettre d'intégrer l'approche des peuples autochtones à nos efforts trilatéraux. Le Conseil déclarait que les Parties étaient conscientes de la valeur que le CCPM apporte au processus de planification opérationnelle et stratégique de la CCE et qu'elles escomptaient la participation du CCPM lors de l'élaboration et de la mise au point définitive du Plan opérationnel pour 2015 et 2016 et du Plan stratégique pour 2015 à 2020. En outre, le Conseil reconnaissait l'importance de l'affectation d'un budget sain au CCPM. <i>(Réponse reçue le 9 janvier 2015)</i>
Session ordinaire du Comité consultatif public mixte (CCPM) n° 14-03 <i>Les côtes de l'Amérique du Nord face</i>	Le forum a permis de réunir des scientifiques, des dirigeants régionaux, des spécialistes des politiques ainsi que des représentants d'organisations non	À la suite de la session, les membres du CCPM ont convenu de formuler l'avis au Conseil

<i>aux changements climatiques</i> Tenue à Arlington, en Virginie, les 6 et 7 novembre 2014.	gouvernementales et du public afin d'examiner des questions et des enjeux, ainsi que des possibilités d'élaborer des stratégies en vue de faire face aux effets des changements climatiques sur les écosystèmes. En particulier, les participants ont été chargés de définir des moyens que les collectivités pourraient mettre en œuvre pour améliorer et restaurer les écosystèmes côtiers alors qu'elles feront face aux effets actuels et futurs des phénomènes météorologiques extrêmes, de l'érosion côtière et du développement rapide.	Avis au Conseil n° 14-03 : Objet : Les résultats et les recommandations issus de l'atelier public du CCPM intitulé <i>Les côtes de l'Amérique du Nord face aux changements climatiques</i>, qui s'est tenu à Arlington en Virginie en novembre 2014
Avis au Conseil n° 14-03 Objet : Les résultats et les recommandations issus de l'atelier public du CCPM intitulé <i>Les côtes de l'Amérique du Nord face aux changements climatiques</i>, qui s'est tenu à Arlington en Virginie en novembre 2014 (Transmis le 19 décembre 2014).	Dans son avis au Conseil n° 14-03, le CCPM décrivait une série de possibilités de collaboration, ainsi que d'initiatives, que les trois pays pourraient mettre en application ou auxquelles ils pourraient ajouter de la valeur, dans le cadre du Plan opérationnel pour 2015 et 2016 et du Plan stratégique pour 2015 à 2020 de la CCE. Notamment : • La CCE est la seule à pouvoir réunir les décideurs, experts et citoyens concernés à l'échelle de la région. Elle peut ainsi faciliter la collaboration et la coordination régionales, ainsi qu'une diffusion à plus grande échelle des connaissances au public à propos de l'importance des terres humides côtières pour l'atténuation des impacts des changements climatiques, grâce à la séquestration et au stockage du carbone. Le CCPM recommande au Conseil de continuer d'accorder la priorité au projet sur le carbone bleu. • Dans le cadre de son projet relatif au carbone bleu, la CCE devrait continuer d'accorder la priorité à la formation et à l'éducation des citoyens concernés à propos de l'importance de la restauration et de la conservation de ces terres	Le Conseil a félicité le CCPM d'avoir organisé un atelier réunissant un large éventail de spécialistes nord-américains du carbone bleu pour procéder à un examen solide de l'importance de nos collectivités et de nos écosystèmes côtiers. Il s'est dit satisfait des observations et recommandations détaillées et exhaustives formulées par le CCPM qui allaient être communiquées au groupe de travail de la CCE sur le carbone bleu. Le Conseil a indiqué qu'il prendrait en considération les conclusions et recommandations issues de l'atelier d'Arlington et qu'il continuerait à axer les efforts, par l'intermédiaire de la CCE, sur une collaboration accrue entre les acteurs des domaines scientifique, politique et communautaire en vue de protéger et de préserver les collectivités côtières. Un meilleur alignement des politiques et des pratiques dans nos trois pays demeurerait un objectif important et le Conseil continuerait à examiner des moyens possibles de progresser dans cette voie. De plus, le Conseil continuerait à compter sur le CCPM et le Secrétariat de la CCE pour soutenir les Parties dans la prise de mesures destinées à accroître le partage des connaissances.

	humides côtières grâce à la sensibilisation, à la mobilisation des collectivités et à des stratégies médiatiques. • La mobilisation constructive des collectivités locales dans le cadre de projets de conservation et de restauration est essentielle au succès de ces projets. On peut par exemple calculer et expliquer les bienfaits de terres humides côtières et des hautes terres en santé pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que pour d'autres services écosystémiques essentiels. • La CCE devrait accorder la priorité aux activités visant à examiner les cadres légaux et réglementaires, de sorte que les Parties puissent à la fois renforcer et harmoniser leur réglementation applicable au carbone bleu, s'il y a lieu. • Les collectivités autochtones des régions côtières vont compter parmi les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques dans les terres humides côtières, en raison de leur lien bien particulier avec la nature et avec les écosystèmes côtiers. Il faudrait s'efforcer de mieux comprendre ce lien, et de mieux comprendre/mieux intégrer les connaissances qu'ont les autochtones des pratiques de conservation et du potentiel d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. Il faudrait s'efforcer de mieux comprendre les relations des collectivités autochtones des régions côtières avec la nature et les écosystèmes marins, ainsi que mieux connaître/ intégrer les connaissances qu'ont les autochtones des pratiques de conservation et du potentiel d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à	Les Parties reconnaissaient également que les collectivités autochtones comptent parmi les plus vulnérables face aux répercussions des changements climatiques, du fait de leur lien intrinsèque avec la nature et de l'importance culturelle de tirer leur subsistance de la terre. Par conséquent, le Conseil envisageait deux nouveaux projets dans le cadre du Plan opérationnel pour 2015 et 2016, portant sur : 1) l'expansion du réseau d'observateurs locaux de l'environnement dans les collectivités autochtones de l'ensemble de l'Amérique du Nord; 2) l'utilisation combinée des fonctions écosystémiques et des CET afin de renforcer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques en Amérique du Nord.
--	--	---

	ceux-ci.	
Réunion à huis clos du CCPM Tenue les 12 et 13 janvier 2015 à Montréal (Québec).	Les membres du CCPM ont rencontré la directrice exécutive de la CCE, le représentant suppléant canadien, le personnel du Secrétariat responsable des programmes, le directeur de l'unité des communications sur les questions d'application et les conseillers juridiques, le directeur de l'administration, ainsi que le personnel des communications de la CCE.	Les membres du CCPM ont défini leurs priorités pour 2015, mis sur pied leurs groupes de travail et dressé leurs plans pour l'année. Ils ont également établi le calendrier et l'ordre jour des réunions publiques et les sujets qui y seront abordés. Ils ont également rencontré le représentant suppléant canadien, qui a été invité à présenter les projets proposés dans le cadre du Plan opérationnel pour 2015 et 2016, à faire le point sur l'état d'avancement de l'élaboration du Plan stratégique pour 2015 à 2020, de même que sur l'établissement d'un groupe de spécialistes sur les CET. Les gestionnaires de programme de la CCE ont fait des comptes rendus sur la conclusion des projets réalisés dans le cadre du Plan opérationnel pour 2013 et 2014. Le Directeur de l'administration de la CCE a présenté un aperçu du budget du CCPM pour 2015, ainsi qu'un rapport détaillé sur les dépenses pour 2014. Le CCPM a également rencontré les membres du personnel de l'Unité des communications et des services de l'information de la CCE afin d'échanger des vues sur un plan de communications pour le Comité en 2015, ainsi que conseillers juridiques de l'Unité des communications sur les questions d'application.
Session avec les représentants suppléants n° 15-01 Tenue le 17 février 2015. <i>(Téléconférence)</i>	Le président du CCPM, Gustavo Alanís Ortega, a pris part à une téléconférence avec les représentants suppléants qui a porté sur les questions suivantes : • l'approbation des projets en instance dans le cadre du Plan opérationnel pour 2015 et 2016, aux fins de transmission au	À propos de l'ébauche du Plan opérationnel pour 2015 et 2016, le président du CCPM a indiqué que, dès que les traductions des descriptions de projets seraient terminées, une consultation du public serait lancée pour une période de 30 jours et elle serait rapidement suivie d'un avis au Conseil.

	CCPM et de consultation du public; • l’approbation du budget révisé pour 2015; • une discussion sur l’ébauche révisée du Plan stratégique pour 2015 à 2020; • d’autres questions (réponses aux avis du CCPM, groupe de spécialistes sur les CET, prochaine réunion du CCPM et prochaine réunion en personne)	Le président du CCPM a également indiqué que le Comité attendait avec impatience d’examiner l’ébauche du Plan stratégique pour 2015 à 2020; en réponse à cela, les représentants suppléants ont suggéré de remettre une copie de la version actuelle au CCPM afin de recevoir ses commentaires. Le président du CCPM a aussi fait le point sur les travaux de planification de la réunion du Comité intitulée « La croissance verte et la compétitivité durable en Amérique du Nord », devant être tenue à Monterrey, au Mexique, les 23 et 24 avril 2015. Il a signalé que le groupe de travail était en train d’élaborer un ordre du jour qui serait distribué sous peu. En outre, il a mentionné que le groupe de travail du CCPM pour la réunion de Boston, en juillet, attendait d’être mis au courant du thème du Conseil pour la session de cette année afin de faire concorder les thèmes à l’étude lors de la séance publique du CCPM le 14 juillet. Enfin, il a indiqué aux représentants suppléants que la dernière session de l’année du Comité aurait lieu à Winnipeg (Manitoba) les 5 et 6 novembre 2015.
Session des représentants suppléants n° 15-02 Tenue le 31 mars 2015 à Washington.	Remplaçant le président du CCPM Gustavo Alanís Ortega, Robert Varney a assisté à la réunion en personne des représentants suppléants, dont les principaux objectifs étaient les suivants : • examiner l’ordre du jour provisoire et le programme proposé de la session du Conseil de 2015 et donner des orientations sur les mesures ultérieures à prendre; • faire des commentaires sur la dernière ébauche du Plan stratégique pour 2015 à 2020 et convenir des étapes ultérieures;	Les représentants suppléants ont convenu qu’ils devaient transmettre une copie de l’ébauche du Plan stratégique pour 2015 à 2020 au CCPM bien à l’avance de la réunion de celui-ci à Monterrey, au Mexique, les 23 et 24 avril 2015. Ils ont chargé le CPG d’intégrer les changements qu’ils avaient proposés. Les représentants suppléants ont également convenu qu’ils pourraient avoir à peaufiner davantage le Plan stratégique après avoir reçu les commentaires du CCPM. Le représentant du CCPM a signalé que la question des CET avait été

	• discuter de la réaffectation des 135 000 \$ actuellement non affectés dans le cadre des projets; • créer une structure bien définie et distincte afin de guider les fonctions devant être exercées par le groupe d'experts des CET; • envisager si la stratégie de sensibilisation du public aux communications sur les questions d'application et la politique de la CCE sur l'accroissement de l'accessibilité des dossiers factuels pour le public devraient être soumises à l'approbation du Conseil lors de la session ordinaire à Boston.	examinée lors des récentes réunions du Comité à Oaxaca et à Yellowknife et qu'une liste de spécialistes de ces connaissances avait été dressée en vue de ces réunions. Il a reconnu qu'une liste mûrement réfléchie de personnes ayant de telles connaissances spécialisées pourrait permettre d'obtenir une plus vaste perspective. Toutefois, il a fait remarquer que les CET ne sont qu'une pièce de l'ensemble du puzzle environnemental. Il a aussi indiqué que le CCPM pourrait organiser une téléconférence annuelle avec l'ensemble du groupe de spécialistes afin de stimuler les discussions collectives ainsi que d'obtenir une perspective plus vaste et plus stratégique sur les questions relatives aux CET ou sur les tendances nouvelles. Le Conseil a convenu que, lorsque le CCPM mettrait la dernière main à son avis au Conseil sur les projets du Plan opérationnel pour 2015 et 2016, le Comité demanderait l'avis des experts choisis appartenant au groupe de spécialistes sur les CET quant aux projets du Plan opérationnel ayant des liens avec les CET. Les représentants suppléants ont également convenu d'affecter des ressources dans le budget de 2015-2016 du CCPM, en escomptant que ces ressources seraient utilisées pour financer la participation des spécialistes sur les CET aux délibérations du CCPM. Le représentant du CCPM a indiqué que la consultation publique était terminée et que 18 commentaires du public avaient été reçus sur les projets du Plan opérationnel pour 2015 et 2016. Les commentaires allaient ultérieurement être transmis au sous-comité du CCPM travaillant sur le Plan opérationnel et un avis au Conseil serait soumis fin avril.
--	---	---

		Au sujet de la session de juillet, le représentant du CCPM a indiqué que le comité tente normalement de définir un thème qui est complémentaire à celui du Conseil. Il a confirmé que le thème de la réunion de cette année était suffisamment vaste pour que le CCPM puisse choisir un thème apparenté. Il a invité les Parties à faire des suggestions sur les conférenciers et les sujets à aborder. Le représentant du CCPM a également mentionné que l'on était en train d'établir la version définitive d'un avis au Conseil découlant de la réunion de janvier du CCPM et que cet avis serait transmis au cours des semaines suivantes. Il a ensuite abordé la question de la réunion à venir du CCPM à Monterrey, où l'on étudierait le thème « La croissance verte et la compétitivité durable en Amérique du Nord », et il a fait le point sur l'état d'avancement de l'ordre du jour. Il a ajouté que le ministre Guerra avait récemment confirmé sa participation.
Réunion du CCN et du CCG américains Tenue le 6 avril 2015 à Washington	Remplaçant le président du CCPM Gustavo Alanís Ortega, Robert Varney a présenté un compte rendu des activités du CCPM depuis la réunion précédente du CCN et du CCG américains, soit notamment les travaux suivants : • avis du CCPM au Conseil n° 14-03 : « Les résultats et les recommandations issus de l'atelier public du CCPM intitulé <i>Les côtes de l'Amérique du Nord face aux changements climatiques</i>, qui s'est tenu à Arlington en Virginie en novembre 2014 »; • réunion à huis clos du CCPM tenue les 12 et 13 janvier 2015 à Montréal (Québec); • participation à la téléconférence	<i>Permanent.</i>

	des représentants suppléants tenue le 17 février 2015; • consultation publique dirigée par le CCPM sur les ébauches de projet dans le cadre du Plan opérationnel pour 2015 et 2016; • participation du CCPM à la réunion en personne des représentants suppléants tenue à Washington (D.C.) le 31 mars 2015; • session ordinaire du CCPM ayant pour thème « La croissance verte et la compétitivité durable en Amérique du Nord », devant avoir lieu à Monterrey, au Mexique, les 23 et 24 avril 2015; • réponses du Conseil aux avis du CCPM n^{os} 14-02 et 14-03; • session ordinaire du CCPM qui aura lieu à Boston les 14 et 15 juillet 2015.	
Session ordinaire du Comité consultatif public mixte n° 15-01 <i>La croissance verte et la compétitivité durable en Amérique du Nord.</i> Tenue à Monterrey, Nuevo León, les 23 et 24 avril 2015.	L'objectif principal de la tribune publique tenue lors de cette session ordinaire du CCPM était de mettre en commun les enseignements tirés et les pratiques exemplaires concernant la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets en Amérique du Nord. Dans le but de formuler des recommandations, les membres du CCPM ont invité des spécialistes et des intervenants à se pencher sur les questions suivantes : • Énergie durable et changements climatiques : le rôle des technologies émergentes liées aux énergies renouvelables • Eau et changements climatiques : la gestion durable des ressources naturelles	À la suite de la session, les membres du CCPM ont convenu de formuler un avis au Conseil. Avis au Conseil n° 15-03 Objet : Observations et recommandations découlant de l'atelier du CCPM sur la croissance verte et la compétitivité durable en Amérique du Nord tenu en avril 2015 à Monterrey (Nuevo León), au Mexique.
Avis au Conseil n° 15-01 Objet : Consultation publique du CCPM au sujet du Plan opérationnel pour 2015 et 2016. (Transmis le 4 mai 2015)	Ayant procédé à une consultation publique sur les projets proposés dans le cadre du Plan opérationnel de la CCE pour 2015 et 2016, les membres du CCPM ont soumis à l'examen du Conseil une série de recommandations et d'observations,	Le CCPM n'a reçu aucune réponse à cet avis jusqu'à présent.

	incluant notamment : • Commentaires généraux à propos des travaux concertés envisagés; • Commentaires précis à propos des projets suivants : ○ Diminution et récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord; ○ Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord ○ Prochaines étapes des recherches scientifiques aux fins de l'élaboration de politiques sur le carbone bleu de l'Amérique du Nord; ○ Deuxième phase du processus de réduction des émissions provenant du transport maritime de marchandises en Amérique du Nord ○ Renforcement de l'application en Amérique du Nord de la limite imposée par l'Organisation maritime; ○ Accélération de l'adoption de la certification à la norme ISO 50001 et au programme <i>Superior Energy Performance</i> en Amérique du Nord ; ○ Renforcement de la conservation et de la production durable de certaines espèces visées par l'annexe II de la CITES en Amérique du Nord; ○ Écologisation de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord; ○ Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique - Plan d'action sur les voies migratoires dans les Amériques ○ Participation des agriculteurs et d'autres propriétaires fonciers au soutien apporté à la conservation du monarque et des pollinisateurs;	
--	---	--

	- O Exécution de programmes de communication, de conservation participative et d'éducation le long du parcours migratoire du monarque - O Local Environmental Observer Network; and - O Renforcement de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées et de la résilience des collectivités côtières.	
Avis au Conseil n° 15-02 Objet : Observations et recommandations au sujet du processus relatif aux communications sur les questions d'application. <i>(Transmis le 13 mai 2015)</i>	Faisant état de l'engagement du CCPM à l'égard de la rigueur, de l'intégrité et de la crédibilité du processus de communications sur les questions d'application, les membres du Comité ont présenté au Conseil des avis et des recommandations dans les domaines suivants : • procédure judiciaire en instance; • collecte d'informations; • limitation de la portée des dossiers factuels; • demande de réponse au Conseil.	Le CCPM n'a reçu aucune réponse à cet avis jusqu'à présent.
Lettre au Conseil Objet : Ébauche du Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020. <i>(Transmise le 7 mai 2015)</i>	Les membres du CCPM ont livré au Conseil leurs réflexions sur l'ébauche du Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020, aux fins d'examen et de commentaires. Parmi les éléments mentionnés, on compte les suivants : • La nécessité que le Plan décrive comment l'organisation atteindra ses buts et objectifs et mesurera ses réalisations. Une façon possible de procéder consisterait à examiner les progrès accomplis à une fréquence annuelle et à apporter des modifications, au besoin, pour prendre en compte les nouveaux enjeux. Le CCPM pourrait jouer un rôle dans cette évaluation dans le cadre de ses activités de mobilisation du public. • Inclure des initiatives urbaines dans la priorité « Des collectivités et des écosystèmes	Le CCPM n'a reçu aucune réponse à cet avis jusqu'à présent.

	durables », puisqu'il s'agit d'un nouveau domaine d'activité pour la CCE qui présente un potentiel énorme. • Mentionner explicitement la collaboration avec le secteur privé et de nouveaux partenaires, puisque les intervenants de ces deux groupes peuvent jouer un rôle proactif dans l'élaboration de solutions aux problèmes auxquels notre région fait actuellement face. • Réviser la section traitant de la diffusion publique, de la participation des intervenants et des communications, car les activités mentionnées dans le document semblent être de nature très générale et ne sont pas différentes de ce qui a été accompli jusqu'à présent. On pourrait inclure dans cette section des mesures concrètes, de même que des idées innovatrices quant aux façons dont nous planifions d'atteindre nos objectifs de communication.	
Avis au Conseil n° 15-03 Objet : Observations et recommandations découlant de l'atelier du CCPM sur la croissance verte et la compétitivité durable en Amérique du Nord tenu en avril 2015 à Monterrey (Nuevo León), au Mexique. <i>(Transmis le 25 mai 2015)</i>	À la suite des discussions tenues lors de la réunion du CCPM à Monterrey, au Mexique, les membres du CCPM ont convenu d'adresser un avis au Conseil incluant des recommandations formulées par les experts invités et les membres du public, notamment : • L'importance de gérer plus efficacement les ressources hydriques, en assurant la participation des institutions de gestion de l'eau dans nos trois pays. • Encourager l'élaboration et l'application d'une politique favorisant l'énergie propre afin de viabiliser l'environnement en Amérique du Nord. • La CCE doit prendre les devants en favorisant la coopération et des	Le CCPM n'a reçu aucune réponse à cet avis jusqu'à présent.

	alliances stratégiques en matière d'eau entre les principaux décideurs, spécialistes et autres intervenants afin de susciter une plus grande attention à l'égard des ressources renouvelables.	
Session des représentants suppléants n° 15-03 Tenue le 28 mai 2015 <i>(Téléconférence)</i>	Le président du CCPM, Gustavo Alanís Ortega, a pris part à une téléconférence des représentants suppléants ayant pour but de mettre la dernière main aux décisions déjà prises par les représentants suppléants sur les questions et les documents liés à la session du Conseil de 2015, notamment le groupe complet de spécialistes sur les CET, le mandat de ce groupe et la structure de l'ordre du jour de la session du Conseil.	Le président du CCPM a confirmé qu'il communiquerait aux représentants suppléants au cours des semaines suivantes les thèmes qui seraient abordés par les membres durant la séance conjointe à huis clos du CCPM et du Conseil. Il a aussi suggéré que les représentants suppléants envisagent d'accorder davantage de temps à la discussion entre le CCPM et le Conseil; en réponse à cela, les représentants suppléants ont convenu de porter à 60 minutes le temps total accordé à cette interaction. Le président du CCPM a également confirmé que la tribune publique du Comité, le 14 juillet, aurait pour thème « L'eau et les changements climatiques : s'adapter grâce aux infrastructures vertes ». Il a donné un bref aperçu de la formule de la réunion et s'est dit convaincu que cette session serait complémentaire par rapport aux discussions que le Conseil tiendrait le lendemain. En outre, le président du CCPM a demandé plus de renseignements sur le groupe de spécialistes des CET, en particulier sur son rôle, la nature de ses relations avec le CCPM, la façon dont les interactions se dérouleraient, le type d'avis que l'on attendrait de ce groupe et à quelle fréquence, etc. Les représentants suppléants ont suggéré la tenue d'une téléconférence distincte entre le CPG et le CCPM pour répondre à cette question. Ils ont aussi convenu de partager avec le CCPM les informations sur le groupe de spécialistes des CET, y compris le mandat de ce groupe.

Téléconférence du Comité général permanent (CPG) Le 17 juin 2015	À la suggestion des représentants suppléants, le président du CCPM a tenu une téléconférence avec les représentants du CPG afin d'obtenir des renseignements additionnels sur le mandat du groupe des experts des CET.	<i>Permanent.</i>
--	--	-------------------